TP 2 : Calcul d'un Bulletin de salaire simplifié

Rédiger l'organigramme qui permet de calculer et d'afficher le bulletin de salaire simplifié d'un employé.

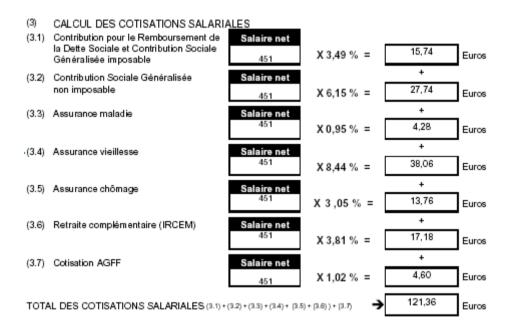
Le nom, prénom et statut (cadre, agent de maîtrise, employé de bureau) sont des informations obligatoirement mentionnées sur le bulletin de paie d'un employé.

Calcul du salaire de base :

Le salaire de base dépend des heures travaillées en tenant compte des critères suivants :

- de 0 à 169 heures, le salaire mensuel est = heures travaillées par taux horaire
- de 169 à 180 heures le taux horaire est majoré de 50 %
- au delà de 180 heures le taux horaire est majoré de 60 %

Calcul des cotisations :



Calcul du salaire à verser :

La prime est calculée en fonction du nombre d'enfants selon les règles suivantes :

- 0 enfant, pas de prime
- 1 enfant, 20 Euros de prime
- 2 enfants, 50 Euros de prime
- plus de 2 enfants, 70 Euros + 20 Euros par enfants au dessus de 2.

Le calcul du montant net à payer s'effectue suivant la règle suivante :

Net à payer = Salaire de base – total des cotisations salariales + prime